



ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	
Dossier reçu au Guichet unique le :	Identifiant famille :

PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT DANS LE MULTI ACCUEIL (PERSONNES MAJEURES)°

Nom de l'enfant **Prénom**.....
 Sexe : F M Date de naissance : / / Lieu de naissance :
 Téléphone du parent à contacter en priorité :
 Mail du parent à contacter en priorité :

Personne à contacter en cas d'urgence (autre que les parents qui sont contactés en priorité)

Nom et Prénom :
 ☎ :
Adresse :
Lien avec l'enfant :

Personnes à qui l'enfant peut être confié

L'enfant peut être confié aux personnes désignées ci-dessous (autres que les parents).
 Les personnes autorisées majeures doivent être en mesure de justifier de leur identité. Il est demandé de prévenir le responsable en cas d'imprévu.

NOM : Prénom : Lien de parenté :
 Adresse :
 Code Postal : VILLE :
 Téléphone : Portable :

NOM : Prénom : Lien de parenté :
 Adresse :
 Code Postal : VILLE :
 Téléphone : Portable :

NOM : Prénom : Lien de parenté :
 Adresse :
 Code Postal : VILLE :
 Téléphone : Portable :

NOM : Prénom : Lien de parenté :
 Adresse :
 Code Postal : VILLE :
 Téléphone : Portable :

SIGNATURE :

A rapporter le jour de l'inscription :

- Le dossier inscription crèche devra être complété et signé.

PIECES A FOURNIR : ORIGINAL + 1 PHOTOCOPIE (aucune photocopie ne sera faite au Guichet Unique du Pôle Famille Sport et Solidarité)

- La dernière notification de la CAF indiquant votre numéro CAF (moins d'un mois)
- Un justificatif de domicile (moins de 3 mois : quittance de loyer, facture eau/électricité/gaz/téléphone fixe/internet) (personne hébergée : attestation d'hébergement de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de trois mois de l'hébergeant + copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant)
- Jugement en cas de divorce (ou de séparation). En cas de garde alternée sans jugement, la présence des deux parents est obligatoire pour l'inscription aux activités.
- Livret de famille (parents - enfants)
- Toutes les pages de vaccination
- Attestation(s) employeur(s) du foyer fiscal de moins de trois mois
- Pour les usagers ne relevant pas du régime CAF ou dont le numéro CAF est indisponible, ajouter :
- Le dernier avis d'imposition 2017 + document justifiant du montant des prestations familiales perçues au titre du mois précédant la démarche à présenter avant le 3 septembre 2018.